



PREFECTURE DORDOGNE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 9 - FEVRIER 2013**

# SOMMAIRE

## **Administration territoriale de la Dordogne**

### **Préfecture**

Arrêté N °2013031-0010 - Arrêté n ° 2013-003 portant composition du comité technique ..... 1





PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture  
Direction des Moyens interministériels  
Pôle ressources humaines  
Bureau des ressources humaines

Arrêté n° 2013 - 003  
Portant composition du comité technique

Le Préfet de la Dordogne  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret en date du 16 juin 2011 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 février 2010 fixant la date et les modalités des consultations du personnel organisées en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées dans les comités techniques paritaires départementaux des préfectures ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-032 du 6 mai 2010 fixant la répartition des sièges au sein du comité technique paritaire de la préfecture de la Dordogne à l'issue de la consultation du personnel organisée le 4 mai 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-083 du 21 décembre 2011 relatif à la création du comité technique de la préfecture de la Dordogne ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté préfectoral n° 2012-010 du 6 avril 2012 relatif à la composition du comité technique de la préfecture de la Dordogne est modifié comme suit :

Représentants du personnel : 6 membres titulaires et 6 membres suppléants :

Représentants titulaires

M. Jean-Pierre WEIHSBACH - F.O  
M. Jean-François DIAS - F.O  
Mme Nicole FEVRIER - F.O  
M. Joël HOVER – UNSA Intérieur ATS  
M. Pierre FOUCAULT - UNSA Intérieur ATS  
Mme Françoise AYRE - UNSA Intérieur ATS

Représentants suppléants

Mme Ghislaine AUSSEL - F.O  
M. Guy METAYER – F.O  
Mme Christine SERRE - F.O.  
M. Dominique LUNEAU - UNSA Intérieur ATS  
Mme Valérie LESCURE - UNSA Intérieur ATS  
Mme Viviane DANIEL - UNSA Intérieur ATS

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs

Fait à Périgueux, le 31 JAN. 2013  
Le Préfet,